



000714 du 18 septembre 2022

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR ASCT

Date de la convocation :
Le vendredi 09 septembre
2022

Date d'affichage :

09/09/2022

Nombres de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 21

Représentés : 2

Absents : 10

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Compte rendu
exécutoire après dépôt
en préfecture de
Mayotte

L'an deux mille vingt et deux, le 18 septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tsingoni se sont réunis à la salle de délibérations de la Commune de Tsingoni, après convocation, du 09 Septembre 2022, qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-12 alinéa 3 et sous la Présidence de Monsieur M. MOHAMED Bacar, Maire.

Étaient présents : M. MOHAMED Bacar, M. Ali ABDOU, M. Mohamed-El-Amine HAIDAR, M. HAMADA Issilamou, Mme Inhati BACAR, M. Ahmed RAMA, M. Mouhamadi MROIVILI, M. Salimou ALI MINIHADJI, M. MOHAMADI HAMIDOU Ali, Mme Moina Maoulida MOHAMED, M. Issoufi BACAR, Mme Nafouanti MOHAMED, M. Housseni ANDJILAN, Mme Siti Nourou MOHAMED, M. Hilali MBAE, M. Fayçoil ZOUBERT, Mme Popina DIGO, Mme SALIM Zaihati, Mme HOUDJATI Hairati, M. MIKIDADI Madihali, Mme Hairati HASSANI BENALI,

Étaient représentés : M. Ibrahim BOINAHERY donne pouvoir à M. Fayçoil ZOUBERT, Mme Nassuha ABDOU COLO donne pouvoir à M. Mohamed-El-Amine HAIDAR

Étaient absents : M. Ahmed ADAM, M. AHAMADI Yssoumail, ALI TAMOU Fatima, Mme Nadia IDJABOU, Mme Zaounaki BOURA, Mme Dhatia ABDOU ELOIHIDE, Mme Nadia MOISSULI, Mme Fatima ALI, Mme Siti MLOI, Mme SEHA Sifati

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un (e) secrétaire pris (e) au sein du Conseil, M. Salimou ALI MINIHADJI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Après une saison sa saison 2021-2022 bien remplie et exemplaire, l'équipe féminine de ASC Tsingoni est sortie vainqueur de la coupe de Mayotte. Elle va donc participer à la Coupe des Champions de l'Océan Indien à Madagascar, du 16 au 23 octobre 2022. Ainsi conformément à la délibération n°501 du 11 octobre 2020, chaque équipe participant à une compétition officielle dans l'océan Indien est soutenue par la mairie à hauteur de 1500€ (mille cinq cents euros).

Il est rappelé au Conseil Municipal que la mairie est le premier partenaire des associations de la commune. Pour cela, celle-ci doit consentir un effort pour soutenir les associations qui le méritent.

- Vu l'implication des membres de ASCT à structurer leur club et encourager les jeunes
- Vu l'importance d'accompagner le club de ASC Tsingoni dans la promotion de la Commune de Tsingoni à travers le sport
- Vu la demande d'aide du club, en date du 27 août 2022

Le Conseil Municipal, oui le rapport du Maire, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1500€ (mille cinq cents euros) au club de ASC Tsingoni
- D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget 2022, à l'article 6574
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation de l'opération

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Municipal ont signé sur le registre des délibérations.

Fait à Tsingoni, le 19/09/2022

Le Maire de Tsingoni

MOHAMED Bacar

